

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 1275

présenté par  
Mme Martinez

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

À l'alinéa 342, après la seconde occurrence du mot :

« pénale »,

insérer les mots :

« impartiale et juste ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à rappeler le caractère impartial et juste, de la justice française. Dans de trop nombreux cas, les coupables écopent de peines au rabais, et les victimes ou familles de victimes sont lésées par le verdict annoncé. La complaisance à l'égard des délinquants ou criminels trahi l'équilibre de la loi; celui qui existe entre la loi qui protège, et la loi qui punie. Tel est le sens de cet amendement.